Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260424-2026_21-DE

COMMUNE D'ARGOL – 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Etaient présents les conseillers en exercice, à l'exception de :
Valentine CHATEAU qui a donné pouvoir à Sonia ZAMAI, Marc LEROY qui a donné pouvoir à Jean-Michel LEZENVEN, Heddi BETAOUAF qui a donné pouvoir à Jean-Michel BOINET ; Alain RENAUD.

Mme Hélène GIBIAT a été désignée secrétaire

2026 – 21 VOTE TAUX TAXES DIRECTES LOCALES

Comme chaque année les services fiscaux font parvenir en mairie les bases d'imposition des taxes directes locales sur lesquelles le conseil municipal est appelé à fixer le taux.

Les taux actuels sont respectivement de :

- Taxe foncière sur le bâti (TFPB) 37.32 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) 34.48 %
- Taxe d'habitation (TH) 15.73 %

Le maire propose au conseil municipal de conserver les taux actuels.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **décide de conserver les taux actuels,** à savoir :

- TFPB : 37.32 %
- TFPNB : 34.48 %
- TH : 15.73 %

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Michel LEZENVEN

MAIRIE D'ARGOL (Finistère)

N° 1259 COM (1)

TAUX FDL 2026

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 001 ARGOL

ARRONDISSEMENT : 29 CHATEAULIN

TRÉSORERIE OU SGC : SGC CHATEAULIN

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 065 445	37,32	98,48	1 085 000	404 922	37,32	404 922
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	90 831	34,48	124,90	91 200	31 446	34,48	31 446
Taxe d'habitation (TH)	334 950	15,73	53,21	317 600	49 958	15,73	49 958
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	486 326		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	318 467	15,73	60,00	301 000	28 408	28 408

514 534

Total des produits attendus

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)	486 326 =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			6 286	0	0	45 639	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
514 534		51 925		566 459

À QUIMPER

Le 18 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
FLORENCE LE RHUN

MAIRIE D'ARGOL (Finistère)

Le 24 avril 2026

Pour la Commune,

Jean-Michel LEZENEVEN, Maire

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260424-2026_21-DE

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 001 ARGOL
ARRONDISSEMENT : 29 CHATEAULIN
TRÉSORERIE OU SGC : SGC CHATEAULIN

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	897
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	290
Taxe foncière sur le non bâti :	5 099
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	58 856
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	38 468
c. Par la loi (autres)	1 225
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	317 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-19 814
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	-19 814

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,112710
d. Taux FB commune 2020	21,35
e. Taux FB département 2020	15,97

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : national 12	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : départemental 13	Taux plafonds de 2026 14	Taux des EPCI de 2025 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15) 16
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	39,68	99,48	1,00	98,48
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	47,33	127,98	3,08	124,90
Taxe d'habitation (TH)	23,67	27,12	67,80	14,59	53,21
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	15,74
b. Taux maximum de la majo	0,010

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 202 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2025 par la communau d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	23,6

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260424-2026_21-DE